



Mairie de Saint-Martin-de-Nigelles

OBJET : Information très importante de votre Mairie concernant l'avenir de votre ligne téléphonique

Madame, Monsieur,

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous informer d'un changement national important qui va prochainement concerner votre installation téléphonique et internet à domicile sur notre commune.

Le réseau téléphonique traditionnel (souvent appelé le « réseau cuivre », que vous utilisez peut-être depuis de nombreuses années pour votre téléphone fixe ou votre connexion internet) va être définitivement arrêté sur notre commune d'ici le **31 janvier 2027 au plus tard**.

La municipalité tient à vous accompagner dans cette transition. Voici toutes les explications pour vous y préparer sereinement.

1. Pourquoi ce changement ?

Le réseau actuel vieillit. Construit dans les années 1970, il tombe de plus en plus souvent en panne, notamment lors des intempéries, et son entretien devient très difficile. Pour garantir à tous un service public de qualité, il est remplacé par une technologie plus moderne et plus robuste : **la fibre optique**.

2. Quels sont les avantages pour vous ?

- **Une meilleure qualité d'appel** : le son de votre téléphone fixe sera beaucoup plus clair.
- **Une grande fiabilité** : la fibre ne craint ni la pluie, ni les tempêtes. Moins de risques de coupures.
- **Une rapidité inégalée** : si vous ou vos proches utilisez internet, la connexion sera plus fluide.

3. Quelles sont les conséquences si vous ne faites rien ?

Si vous n'effectuez aucune démarche d'ici début 2027, **votre ligne actuelle sera coupée**. Vous ne pourrez plus émettre ni recevoir d'appels, ni aller sur internet.



ATTENTION TRÈS IMPORTANTE : si vous êtes équipé d'un service de **téléassistance (bip d'urgence)** ou d'une alarme reliée à votre ligne téléphonique, ces équipements cesseront de fonctionner en cas de coupure de la ligne.

4. Que devez-vous faire pour éviter toute coupure ?

La démarche est simple, mais il ne faut pas attendre le dernier moment :

1. Contactez votre opérateur téléphonique actuel (celui de vos factures).
2. Demandez-lui le passage à la fibre optique (un technicien viendra chez vous).
3. **Signalez impérativement si vous possédez une téléassistance.**
4. Précisez que vous souhaitez conserver votre numéro de téléphone actuel.

Mise en garde de votre Mairie :

Ce changement peut attirer des démarcheurs abusifs. **La Mairie ne mandate aucune entreprise pour faire du porte-à-porte à ce sujet.** Ne laissez entrer personne qui se montrerait insistant. C'est vous qui devez contacter l'opérateur de votre choix.

Si cette démarche vous inquiète, n'hésitez pas à appeler la Mairie au 02 37 82 50 13.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées.

Jean-Charles DEMORÉ,
Adjoint à la communication,



PENSE-BÊTE : À DÉTACHER ET À CONSERVER PRÈS DE VOTRE TÉLÉPHONE

Numéros des opérateurs :

Orange : **3900**

SFR : **1023**

Bouygues : **1064**

Free : **3244**

En cas de doute ou besoin d'aide :

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES

02 37 82 50 13